

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF1326

AMENDEMENT

présenté par

M. Saintoul, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Défense »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	150 000 000
Flotte de drones maritimes (ligne nouvelle)	150 000 000	0
TOTAUX	150 000 000	150 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les députés du groupe La France insoumise souhaitent accélérer le développement d'une véritable capacité autonome de drones maritimes au sein de nos armées via la création d'un nouveau programme « Flotte de drones maritimes ». Les espaces maritimes n'échappent pas à la dronisation du champ de bataille. L'attaque par les forces ukrainiennes du port de Novorossisk en novembre 2022 avec des drones de surface a ainsi montré la pertinence de tels équipements dans les combats navals. Au début du mois de juillet 2025, les houthis ont changé de mode opératoire et attaqué deux cargos, notamment à l'aide de drones de surface, tuant quatre membres d'équipage et coulant les deux embarcations. Des drones sont déjà utilisés dans la Marine française; certains ont été testés lors de l'exercice Polaris 2024 pour détecter (avec succès) les navires adverses; d'autres, immergés (planeurs) sont testés pour améliorer les capacités de détection sous-marine. Le programme de lutte anti-mine futur (SLAM-F), en prévoit également, pour localiser et neutraliser les mines aux approches des côtes ou en haute mer. Ces initiatives manquent toutefois d'ambition et de dimensionnement. Ainsi, il est regrettable que le partenariat signé entre Naval Group et Kongsberg en 2024 -qui porte notamment sur la dronisation sous-marine- ait été acté sans étudier pleinement la possibilité de développer une filière nationale. L'innovation dans les drones maritimes est en pleine accélération. La marine chinoise a ainsi dévoilé cette année ses nouveaux drones sous-marins extra-larges AJX-002 ; la Russie développe un modèle de drone-torpille dit Poséidon, qu'elle annonce « impossible à intercepter ». Sans préjuger de l'efficacité de ces programmes, ils témoignent avant tout de l'intérêt bien compris de ces États pour la dronisation de leur marine. La France doit également en faire une priorité. Pour cela, les députés du groupe La France insoumise proposent la création d'un nouveau programme souverain de développement d'une flotte de drones maritimes de surface et sous-marins. Il est proposé d'abonder ce nouveau programme à hauteur de 150 000 000€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, via un transfert d'un montant équivalent en provenance des

crédits liés au programme Eurodrone au sein de la sous-action 07.62 – « Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - Drones aériens » de l'action 7 « Commandement et maîtrise de l'information » du programme 146 « Équipement des forces ».